

Image not found or type unknown



## jouissance privative - siège social

Par **sazlass**, le **20/12/2009** à **14:10**

Bonjour. Ma question s'agit de la déclaration du siège social de ma nouvelle compagnie à la GREFFE. En fait, j'ai déjà une SARL dont le siège social est domicilié à mon adresse personnelle. Est ce que je peux domicilier une autre SARL à la même adresse?

Autre chose, qu'est ce que veut dire 'jouissance privative'? et comment le fait que j'habite chez mon ami peut affecter la situation?

Merci pour réponse rapide.

Cordialement

Sarit Lass